

LE VOTE ÉQUITABLE EN PRATIQUE : LE VUT POUR WESTMINSTER

Denis Mollison (*Université Heriot-Watt*)

Sommaire

La carte de la page couverture illustre bien comment la représentation proportionnelle conjuguée au scrutin à vote unique transférable (VUT) pourrait fonctionner pour le Parlement du Royaume-Uni.

Les circonscriptions sont basées entièrement sur des zones de gouvernement local dont la plupart élisent quatre ou cinq députés, ce qui assure un haut niveau de proportionnalité tout en maintenant une forte connexion locale. En Angleterre et au Pays de Galles, les délimitations suivent dans la mesure du possible celles des comtés traditionnels (« cérémoniaux »).

Cette structure peut rassembler les avantages habituels du VUT :

- Les votes sont accordés à des candidats plutôt qu'à des partis;
- Aucun siège n'est assuré; chaque vote compte;
- La grande majorité des électeurs voient élire au moins un député pour lequel ils ont voté;
- Le résultat est vastement proportionnel dans l'ensemble, du moins parmi les partis qui recueillent au moins 15 % des voix;
- Les partis minoritaires et les candidats indépendants peuvent être élus s'ils récoltent un appui local comparable;
- Les partis extrémistes ont plus de mal à se faire élire, car ils sont très rarement le deuxième choix d'un électeur.

... ainsi que certains avantages additionnels :

- La taille plus grande des circonscriptions est compensée par la présence de zones naturelles auxquelles les électeurs s'identifient plus facilement;
- Les limites des circonscriptions auraient très rarement besoin d'être modifiées puisqu'il suffit de modifier le nombre de députés en cas de changements à la population;
- La taille du Parlement pourrait être considérablement réduite; le système illustré sur la carte est basé sur un maximum de 100 000 électeurs par député pour un total dépassant tout juste 500 députés, soit environ 20 % de moins que dans le Parlement actuel.

Pour plus d'information, voir : <http://www.ma.hw.ac.uk/denis/stv4uk/>

Le vote équitable en pratique : le VUT pour Westminster

DÉTAILS

Introduction
Règles
Carte électorale
Retour sur les élections générales de 2005
Discussion
Notes

INTRODUCTION

L'adoption d'un système électoral plus équitable est une étape incontournable pour rétablir la confiance du public dans la démocratie britannique. Une nouvelle campagne, www.voteforachange.co.uk, réclame la tenue d'un référendum. Pour sa part, l'Electoral Reform Society réclame depuis plusieurs années l'instauration du scrutin à vote unique transférable (VUT), qui jouit du soutien des démocrates libéraux et d'une large part de la population. Cependant, il ne semble y avoir aucun schéma récent détaillé illustrant le fonctionnement du VUT en pratique.

Le présent document décrit à quoi ce mode de scrutin pourrait ressembler au Parlement du Royaume-Uni et montre qu'il est possible d'adopter un système électoral qui soit beaucoup plus équitable et inclusif tout en préservant deux principes : l'électeur vote pour un candidat et non un parti et les représentants entretiennent un lien étroit avec la collectivité locale.

Je présenterai d'abord quelques règles simples pour le choix des circonscriptions, puis je décrirai le fonctionnement du système en pratique (comme illustré sur la carte). Je donnerai ensuite un aperçu de l'effet du système sur le résultat des élections en prenant comme exemple les élections générales de 2005. Enfin, j'établirai une distinction entre les éléments du système qui sont importants et ceux qui ne le sont pas.

RÈGLES

1. Chaque circonscription élit de préférence quatre ou cinq députés; lorsque cela est rendu difficile par l'application d'autres règles, on admet l'élection de trois ou de six députés.
2. Chaque circonscription se voit assigner 1 député par 100 000 électeurs ou fraction de ce nombre; une circonscription comptant entre 400 001 et 500 000 électeurs aura donc 5 députés.
3. Les circonscriptions correspondent à des zones de gouvernement local. Aucune zone unitaire ne peut être scindée¹; les administrations rurales et métropolitaines sont divisées lorsque leur électorat dépasse 600 000. La division suit alors les limites des circonscriptions électorales qui s'y trouvent.
4. Exceptions aux règles 1 et 2 : conformément à la pratique actuelle, on admet des exceptions pour les régions isolées ou peu peuplées : premièrement, un nombre réduit de députés (généralement 2 ou 3 et, dans trois² cas, un seul) dans les régions peu peuplées; et, deuxièmement, un nombre réduit d'électeurs par député, qui passe à 90 000 dans les régions où la densité démographique est inférieure à 150/Km² et à 80 000 dans les régions où elle est inférieure à 30/km².

Bien que les circonscriptions soient inévitablement plus grandes que si elles étaient uninominales, ce système représente mieux l'identité locale à d'autres égards. D'une part, permettre l'élection d'un nombre variable de députés dans les circonscriptions cadre davantage avec la structure des gouvernements locaux. D'autre part, les limites électorales peuvent demeurer longtemps inchangées. Si le nombre d'électeurs d'une circonscription de 5 députés devient inférieur à 400 001 ou supérieur à 500 000, il suffit de retrancher ou d'ajouter un député. Le prix à payer pour jouir d'une telle souplesse est que le nombre d'électeurs par député doit pouvoir fluctuer. Or, cette fluctuation (entre 75 000 et 100 000 pour une circonscription de 4 ou 5 députés) n'est pas aussi marquée que dans le système actuel, comme l'illustrent les figures à la page suivante. Il convient par ailleurs de noter que ce type d'ajustement peut se faire automatiquement chaque fois qu'on met à jour la liste électorale; le recours à une commission de délimitation des circonscriptions électorales ne serait nécessaire que lorsque le nombre

¹ Une seule exception : Birmingham, qui est divisée en deux parce qu'elle compte plus de 600 000 électeurs.

² Les îles Hébrides, les îles septentrionales et Argyll et Bute.

de députés auquel a droit une circonscription s'écarte du nombre habituel, qui se situe entre trois et six³.

CARTE ÉLECTORALE

La carte de la page couverture illustre le résultat de l'application des règles susmentionnées en utilisant les données de la liste électorale de 2009. Le Parlement compte alors 513 députés, environ 20 % de moins qu'à l'heure actuelle⁴, répartis dans 118 circonscriptions.

En Angleterre, environ la moitié des comtés traditionnels (cérémoniaux) correspondent à une circonscription. Les comtés plus grands et les régions métropolitaines sont divisés en plusieurs circonscriptions dont le nombre peut aller jusqu'à onze dans l'agglomération londonienne, chacune formée d'un ou plusieurs gouvernements locaux unitaires⁵.

Dans le Pays de Galles, chacun des huit comtés cérémoniaux correspond à une circonscription pouvant compter deux députés dans le cas des comtés peu peuplés de Gwynedd et Powys et jusqu'à cinq dans Gwent. En Écosse, les 32 conseils sont regroupés en 16 circonscriptions et en Irlande du Nord, les 11 conseils⁶ sont regroupés en trois circonscriptions.

La distribution du nombre de députés par circonscriptions est la suivante :

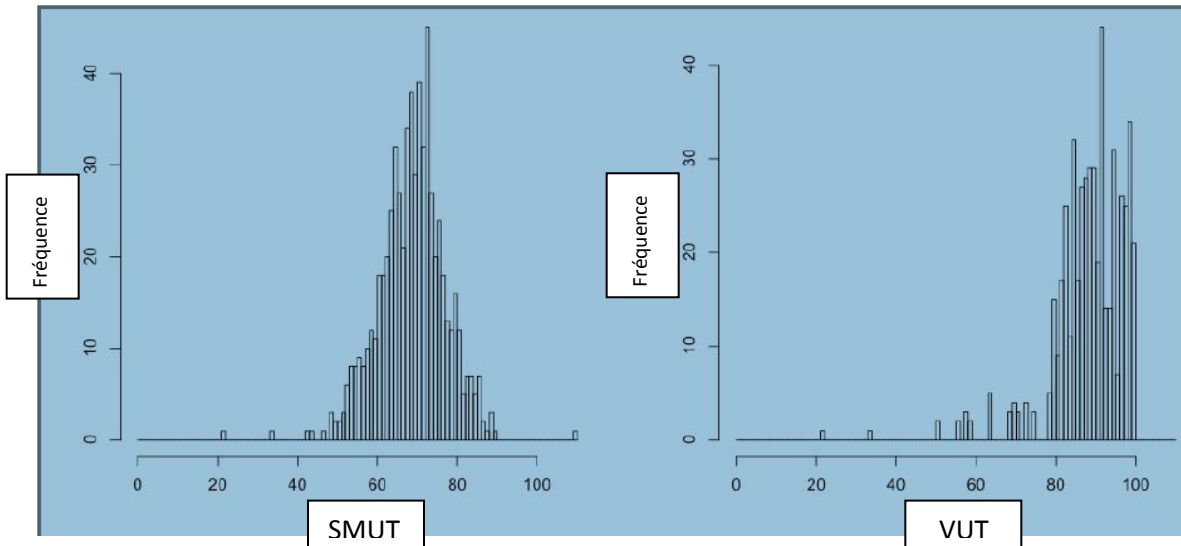
Nombre	1	2	3	4	5	6
Fréquence	3	5	13	38	45	14

³ Par comparaison, à l'heure actuelle, la commission de délimitation des circonscriptions électorales met au moins cinq ans à effectuer chaque révision; les nouvelles limites qui seront utilisées lors des élections de 2009-2010 et par la suite sont basées sur les données électorales de 2000.

⁴ Il y a en ce moment 646 députés et il y en aura 650 aux prochaines élections.

⁵ Il y a deux exceptions : Teesside, qui chevauche la limite de Durham et de North Yorkshire, et Rutland, qui fait partie de Leicestershire.

⁶ Zones de conseil qui seront en vigueur à compter de 2011.



Comparaison de la variabilité de l'électorat par député dans les circonscriptions actuelles du Royaume-Uni (SMUT) et dans le système proposé (VUT). D'après diverses mesures statistiques standardisées, la variabilité du système proposé est beaucoup plus faible.

RETOUR SUR LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2005

À titre d'exemple, supposons que les dernières élections générales au Royaume-Uni ne se soient pas déroulées dans le système actuel majoritaire uninominal à un tour, mais dans le système proposé de scrutin unique transférable.

Pour ce faire, nous allons présumer que les électeurs ont voté en 2005 pour leur premier choix et que nous pouvons extrapoler leur deuxième choix à partir des données des élections écossaises de 2007, qui se sont déroulées par scrutin unique transférable.

Le tableau ci-après révèle que les pourcentages de sièges récoltés par les principaux partis avec le VUT auraient bien davantage reflété les préférences des électeurs⁷ :

Parti	Con.	Trav.	DL	Nat.	Autres
Votes	33.2	36.2	22.6	2.2	5.7
Députés (VUT)	34.9	39.5	23.2	2.2	0.2
Députés (SMUT)	31.5	56.8	9.9	1.3	0.5

⁷ L'Irlande du Nord est exclue; les résultats hypothétiques laissent entrevoir là-bas aussi une quasi-proportionnalité parmi les principaux partis de cette région.

Les résultats obtenus par le VUT sont quasi proportionnels; certes, ils sont beaucoup plus proportionnels que dans le système actuel, qui concède une majorité d'ensemble à un parti qui a récolté seulement 36,2 % des voix (sans parler du Parti travailliste, qui a récolté 25 % plus de sièges que les conservateurs bien qu'il n'ait obtenu que 3 % du vote populaire). Si les résultats du VUT ne sont pas entièrement proportionnels, c'est principalement parce que les partis minoritaires et les indépendants qui récoltent moins de 10 % des voix obtiennent très peu de députés (comme c'est aussi le cas dans le système actuel). Les partis nationalistes remportent leur juste part de sièges (2,2 %), parce que leurs partisans sont concentrés localement.

Concrètement, avec le VUT, les partis minoritaires et les indépendants pourraient s'attendre à remporter plus de sièges, car les électeurs pourraient exprimer leurs véritables préférences sans craindre de gaspiller leur vote. Il serait relativement plus facile de remporter des sièges pour les partis modérés que pour les partis extrémistes, car il est improbable que ces derniers obtiennent les votes de deuxième choix dont ils auraient besoin pour remporter un siège (16,7 % dans une circonscription de 5 députés).

Si l'on regarde la répartition des députés dans chaque circonscription, on constate qu'aucun siège n'est garanti : aucune circonscription n'est monopolisée par un seul parti (sauf dans le cas exceptionnel des trois circonscriptions uninominales). En effet, la vaste majorité des circonscriptions comptent des représentants des trois principaux partis, et 91 % des électeurs obtiennent un député appartenant au parti qui constitue leur premier choix, comparativement à seulement 48 % dans le système actuel.